

13 DEC. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20241205-B2024-05-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

## Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-05-06

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 25 novembre 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 12 Pouvoirs : 0  
Votants : 12

#### Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'ÉGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

#### Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Olivier COUCHARD a été élu secrétaire de séance.

### Objet : CONVENTION DE DEVERSEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC L'ENTREPRISE ECO TITANIUM

Le Président propose au Bureau Syndical de signer une convention de déversement au réseau d'assainissement avec l'entreprise EcoTitanium.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau.

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 5 décembre 2024.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de déversement au réseau d'assainissement entre le Syndicat Mixte de Sioule et Morge et l'entreprise EcoTitanium (cette convention est jointe à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 5 décembre 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX